



## Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40

mairie@saintsavin-isere.fr



### DECISION DU MAIRE

**N° 103/2024**

**Objet : Achat de petits matériels et équipements pour les espaces verts et l'entretien**

Le Maire de la Commune de Saint-Savin,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général de Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 ;
- Vu la délibération n° 2022/32 du 08 juillet 2022 du Conseil municipal portant modification des délégations de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la volonté de la Commune d'équiper ses agents avec des matériels et outillages appropriés dans le cadre de leurs missions espaces verts entretien,
- Considérant ce projet pour lequel, les crédits sont inscrits au budget communal,
- Considérant que la proposition de l'entreprise Jean BOUVIER pour la qualité de leurs produits et leurs tarifs compétitifs en date du 13/12/2024 pour un montant de 970 € H.T et de 820.25 € H.T.

### DECIDE

De retenir l'offre de l'entreprise Jean BOUVIER pour un montant de 970.00 € H.T soit 1 164.00 € T.T.C et de 820.25 € H.T soit 984.30 € TTC.

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'affichage de cette décision.

Fait à Saint-Savin, le 19 décembre 2024

Le Maire,

Fabien DURAND

\*Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compte de sa date de publication.